

APPEL A CANDIDATURES POUR LA RETROCESSION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL D'UN LOCAL SITUE 66, AVENUE DE LA LIBERATION A LATRESNE (33360)

Objet de la rétrocession

Cette rétrocession intervient à la suite à la préemption par la Commune de Latresne du fonds de commerce situé 66, avenue de la Libération.

Est rétrocédé par la Commune : le droit au bail commercial du local.

Conditions de la rétrocession

Dans ce local d'environ 50 m², la Commune souhaite que soit développée une activité garantissant la diversité commerciale et renforçant l'attractivité commerciale du centre-bourg de Latresne. Devra être proposée avant tout une activité telle que définie dans le cahier des charges.

L'ensemble des conditions de la rétrocession est précisé dans le cahier de charges. Cette rétrocession est, en outre, subordonnée à l'accord préalable des bailleurs. Le repreneur devra s'acquitter à l'égard des bailleurs de l'ensemble des obligations contenues dans les baux.

Prix de cession

Proposition de rachat du fonds de commerce à présenter à la Commune par le Preneur à partir de 25.000 € minimum. Les candidats sont libres de présenter une offre supérieure.

Modalités d'obtention du cahier des charges

Pour obtenir le cahier des charges, les candidats devront en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : dgs@mairie-latresne.fr.

Remise des candidatures

Les candidatures devront être remises avant le 13 octobre 2023 à 12h00 par :

- Courrier avec AR : Mairie de Latresne – à l'attention de Monsieur le Maire – 1, avenue Jean Baldé – 33360 LATRESNE.
- Dépôt à la mairie de Latresne par remise directe contre récépissé.
- Courriel à l'adresse suivante – dgs@mairie-latresne.fr.

Transmission des dossiers avec Mention impérative sur l'enveloppe « Reprise Fonds de commerce – 66 avenue de la Libération – Latresne ».

Critères de sélection

- Qualité et pertinence du projet proposé (50%)
- Profil du candidat et de l'équipe dédiée et motivation du candidat (20%)
- Prix proposé et viabilité économique du projet (30%)

Dates d'affichage en mairie et sur le site de la commune du présent avis

Du 11 septembre au 13 octobre 2023.